



MINISTÈRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



PROGRAMME
DAICE
Diversification, Accélération Industrielle,
Compétitivité et Emplois



GUIDE PRATIQUE

OFFRES DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Desk BNI - DAICE

Les informations essentielles pour vérifier votre éligibilité, identifier le guichet adapté et préparer votre dossier de financement.



500 M

Jusqu'à 500 millions FCFA
selon le guichet et le besoin de financement

Éligibilité

3 guichets

Garanties

Pièces à fournir

Dépôt

1 À qui s'adresse le financement ?

Le dispositif s'adresse aux entreprises industrielles et aux activités connexes à l'industrie exerçant en Côte d'Ivoire.

PME

**Petites et moyennes
entreprises industrielles**

Entreprises exerçant une activité
industrielle sur le territoire
ivoirien.

ETI

**Entreprises à taille
intermédiaire**

Les activités connexes à
l'industrie sont également
concernées.

ÉLIGIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'entreprise doit respecter les normes environnementales applicables, conformément aux exigences de l'ANDE.

Sont exclu(e)s:

- Toutes les activités du secteur "chimie et plasturgie".
- Toutes activités soumises, présentant des risques et impacts environnementaux et sociaux élevés ou majeurs conformément aux prescriptions de l'ANDE et donnant lieu à une Étude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie (EIESA) ou à des déplacements physiques de personnes (le soumissionnaire peut faire la preuve du niveau de risque de son activité). Les activités à risques faibles et modérées sont éligibles).
- Tous les projets relevant d'activités illégales ou interdites, impliquant des substances ou produits dangereux, portant atteinte aux droits humains ou aux normes internationales du travail, concernant des secteurs prohibés tels que les armes, le nucléaire, le tabac, l'alcool, la pornographie, les drogues, le financement de conflits.

Le parcours en quatre repères

1

Vérifier votre profil

PME / ETI industrielle ou
activité connexe

2

Identifier le guichet

Selon le chiffre d'affaires
et le besoin

3

Préparer les pièces

Constituer le dossier
demandé

4

Déposer le dossier

Le DAICE vérifie, puis la
BNI analyse

À retenir : le guichet applicable dépend du chiffre d'affaires de l'entreprise et du type de besoin : exploitation ou investissement.

2 Trois guichets adaptés à la taille de votre entreprise

Chaque guichet distingue les besoins d'exploitation (BE) et les besoins d'investissement (BI).

GUICHET 1

Petites entreprises

Bénéficiaires

Chiffre d'affaires inférieur à 150 millions FCFA.

BESOIN D'EXPLOITATION

BESOIN D'INVESTISSEMENT

Montant maximum
5 millions FCFA,
engagements par
signature compris

Montant maximum
25 millions FCFA

Tarification maximale
7 % HT ; 1 % HT pour
les engagements par
signature

Tarification maximale
7,50 % HT

Durée maximum
1 an ; 2 ans pour les
engagements par
signature

Durée maximum
8 ans, avec une période
de grâce en intérêts et
capital selon le projet,
sans dépasser 12 mois

GUICHET 2

Moyennes entreprises

Bénéficiaires

Chiffre d'affaires compris entre 150 millions et 1 milliard FCFA.

BESOIN D'EXPLOITATION

BESOIN D'INVESTISSEMENT

Montant maximum
50 millions FCFA,
engagements par
signature compris

Montant maximum
250 millions FCFA

Tarification maximale
7 % HT ; 1 % HT pour
les engagements par
signature

Tarification maximale
7,50 % HT

Durée maximum
1 an ; 2 ans pour les
engagements par
signature

Durée maximum
8 ans, avec une période
de grâce en intérêts et
capital selon le projet,
dans la limite de 12 mois

Guichet 1 : 10 % des bénéficiaires devront être des primo-demandeurs et 25 % des crédits seront à accorder aux femmes.

GUICHET 3

Entreprises à taille intermédiaire (ETI)

Bénéficiaires : chiffre d'affaires compris entre 1 milliard et 5 milliards FCFA.

BE - Montant
100 millions FCFA, engagements
par signature compris

BE - Taux
7 % HT ; 0,5 % HT pour les
engagements par signature

BE - Durée
1 an ; 2 ans pour les engagements
par signature

BI - Montant
500 millions FCFA

BI - Taux
7,25 % HT

BI - Durée
8 ans, avec une période de grâce
en intérêts et capital selon le
projet, dans la limite de 18 mois

BE : besoin d'exploitation BI : besoin d'investissement

3 Quelles garanties ou sûretés peuvent être exigées ?

La liste ci-dessous reprend les sûretés prévues dans le cadre du partenariat avec la BNI. Elle n'est pas exhaustive.

50%

Garantie individuelle SGPME

Couverture du risque à hauteur de 50 % minimum. Cette garantie cible les PME et ETI ayant un chiffre d'affaires inférieur à 3 milliards FCFA, pour un financement dont la durée n'excède pas 5 ans.

1 Dépôt non rémunéré Jusqu'à 30 % maximum.

2 Cautions personnelles et solidaires Appuyées des situations de fortune.

3 Assurance homme-clé Délégation d'assurance homme-clé.

4 Assurance multirisque professionnelle Délégation d'assurance multirisque professionnelle.

5 Domiciliation des recettes Selon la part de financement octroyée dans le pool bancaire.

6 Nantissement Nantissement du matériel d'exploitation.

Important : la sûreté applicable dépend de l'analyse du dossier et des conditions du financement.

4 Préparer votre dossier - pièces 1 à 7

Le dossier de demande de financement est adressé à la BNI et doit comprendre les éléments ci-dessous.

- 1 Une demande adressée au Directeur Général de la BNI.
- 2 La preuve de l'existence juridique et fiscale : extrait du registre de commerce ou registre de métier pour les artisans, déclaration fiscale d'existence et numéro de compte contribuable.
- 3 La description de la situation géographique de l'activité.
- 4 Une facture SODECI ou CIE au nom de l'entreprise ou de son propriétaire, et/ou le contrat de bail.
- 5 Le certificat de résidence et la pièce d'identité du responsable de l'entreprise.
- 6 Les relevés des comptes de l'entreprise dans les autres banques, ainsi que la situation de ses engagements.
- 7 Les états financiers des trois derniers exercices, certifiés par un CGA ou un expert-comptable, ainsi que les états financiers provisoires de l'exercice en cours.

Cas des start-ups : fournir un bilan d'ouverture et un business plan couvrant les cinq prochaines années.

4 Préparer votre dossier - pièces 8 à 13

Complétez votre dossier avec les informations financières, fiscales et les engagements demandés.

- 8 Un plan de trésorerie sur les 12 prochains mois.
- 9 Un compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du prêt sollicité.
- 10 Une déclaration fiscale et une attestation de régularité fiscale datant de moins de trois mois.
- 11 Une déclaration CNPS et une attestation de régularité CNPS datant de moins de trois mois.
- 12 Pour une activité connexe : la preuve de sa connexion avec une PME ou une ETI industrielle.
- 13 Un engagement de la PME à collaborer au suivi de ses activités et à participer aux sessions de renforcement de capacités organisées par le DAICE, la BNI ou les structures d'accompagnement.

Comment soumettre votre demande ?

1

Soumission

L'entreprise dépose son dossier et renseigne le formulaire établi à adresser à la BNI, accompagné des pièces exigées.

2

Vérification préliminaire

Le Programme DAICE reçoit le dossier et effectue une première vérification des documents et pièces.

3

Analyse et décision

La BNI reçoit le dossier, l'analyse et rend son avis de crédit sur la demande de financement.

5 Où déposer votre dossier ?

Les dossiers sont déposés auprès de l'Unité de Gestion du Programme DAICE.



Unité de Gestion du Programme DAICE

**Abidjan-Cocody, Riviera Attoban Cité Les Vallées,
Villa 196, Lot 3980, îlot 318**

Téléphones:

+225 07 18 76 90 13
+225 05 76 98 70 22
+225 07 03 04 96 83

E-mails:

deskdaicebni@gmail.com | expertfossou@gmail.com

Avant le dépôt

- 1 Vérifiez que votre entreprise correspond au profil de bénéficiaire.
- 2 Identifiez le guichet correspondant à votre chiffre d'affaires.
- 3 Rassemblez toutes les pièces demandées.
- 4 Déposez le dossier et renseignez le formulaire établi.

**La décision de crédit relève de la BNI.
Le Programme DAICE assure la réception du dossier et une première vérification
des pièces avant transmission.**



MINISTÈRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



MINISTÈRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT



P R O G R A M M E

DAICE

**Diversification, Accélération Industrielle,
Compétitivité et Emplois**